

DÉPARTEMENT  
Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE MILLERY**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal du 30 mars 2022**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 27  
Présent(s) : 21  
Votants : 24

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

**Le 30 mars 2022**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 24 mars 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. MARTIAL Gilles, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, SOTTET Jean Dominique, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, M. Roberto CANAL, DEVAUX Carole, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, Mme DENIS Pascale, M. SOLARI Charles, M. DELAFOSSE Loïc.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Excusés** : Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à M. MARTIAL Gilles, Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme BOULIEU Anne Marie donne pouvoir à Mme FAVETTA Evelyne.

**Absents** : Mme GERVAIS Annie, GIRARDOT Clément, Mme BRET-VITTOZ Monique.

**Secrétaire** : Mme DEVAUX Carole

**N°24-2022 – Subvention exceptionnelle solidarité réfugiés d'Ukraine**

*Annexe n°14 – Présentation du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)*

Rapporteur : Mme le Maire

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Millery tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien

Concrètement, cela s'est traduit par un appel général aux dons financiers, à recensement des capacités d'hébergement et à engager une action de collecte de produits d'hygiène et de santé. Parallèlement, la communauté de communes et ses 5 maires se sont organisés pour affréter un car en vue de récupérer une quarantaine de réfugiés. Millery accueillera ainsi 4 familles, dont jusqu'à 2 dans son logement d'urgence.

En complément, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, par le versement d'un don financier de 1000 € à l'attention du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE PRENDRE en charge les frais de mission du bénévole de la commune de Millery mobilisé sur ce déplacement pour faciliter le rapatriement des familles, en la personne de M. Jean GAUQUELIN,**
- **D'HEBERGER des familles de réfugiés dans le logement d'urgence de la commune de Millery, géré par le CCAS, et la mise en place de tous les partenariats nécessaires à l'accueil de ces familles,**
- **DE FAIRE UN DON d'un montant de 1 000 € par le biais fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)**
- **D'AUTORISER Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,**
- **DE DIRE que les crédits sont prévus au budget, compte 6748 « Autres subventions exceptionnelles ».**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits  
Suivent au registre les signatures des membres  
Présents  
Extrait certifié conforme*

Le Maire,  
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 01/04/2022  
Et publication le 04/04/2022  
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

